

LA MOBILISATION DES SAVOIRS EN CONTEXTE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION : QUELS APPRENTISSAGES POUR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ?

Par **Jean-Marc Fontan**, Professeur, Département de sociologie, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), Université du Québec à Montréal

• fontan.jean-marc@uqam.ca

RÉSUMÉ La mobilisation des savoirs prend de plus en plus d'importance dans nos sociétés. Cet article présente un état de réflexion sur l'impact de la mobilisation des connaissances et du transfert des savoirs dans le contexte du développement de l'ancienne et de la nouvelle économie sociale au Québec. Cette réflexion vise plus précisément à montrer l'incidence positive qu'ont eue les transactions prenant place entre des chercheurs universitaires et des représentants d'organisations sur le développement de politiques publiques. En d'autres mots, nous démontrons que les administrations publiques aux échelles municipale, provinciale ou fédérale ont bénéficié dans le passé et pourraient encore plus profiter à l'avenir de ce mode de transmission des savoirs et de développement des compétences. Cette façon de travailler a des incidences sur le mode d'organisation du travail au sein de ces administrations. Dans cet article, nous identifions donc les grands enjeux soulevés par cette stratégie de valorisation de la formation et de mobilisation des savoirs.

ABSTRACT The mobilization of knowledge plays an increasingly central role in our societies. This article provides an overview of reflection on the impact of knowledge mobilization and knowledge transfer in the context of the development of Quebec's old and new social economy. In particular, this reflection strives to show the positive impact of transactions between academic researchers and organizational representatives on public policymaking. In other words, I show that federal, provincial and municipal administrations have profited in the past and could benefit in the future from this mode of knowledge dissemination and competency development. This way of working has impacts on the organization of work in these administrations. In this article, I identify the major challenges stemming from this strategy of championing training and mobilizing knowledge.

Pour citer cet article : Fontan, J.-M. (2011). « La mobilisation des savoirs en contexte de lutte contre la pauvreté et l'exclusion : quels apprentissages pour les administrations publiques ? », *Télescope*, vol. 17, n° 3, p. 123-139.

Avec la modernité, l'utilisation des connaissances est devenue un élément stratégique pour assurer le développement des sociétés occidentales. Pour appuyer le fonctionnement des grands systèmes institutionnels modernes – le marché libéral, l'État-nation et la société civile –, le monde scientifique s'est vu confier le rôle de produire de nouveaux savoirs et le secteur éducatif national, celui de former les nouvelles générations.

Au cours des deux derniers siècles, le cadrage sociétal dans lequel les institutions modernes agissent s'est grandement complexifié (Hodgson, 1998; Morin, 2011). Non seulement les frontières géographiques, économiques et sociales ont-elles été remodelées, de façon à intégrer de nouveaux espaces, de nouvelles technologies et de nouvelles populations, mais les problèmes induits par le sur-développement de la modernité économique, en termes de recomposition des inégalités, de reconnaissance différenciée des identités collectives et de dégradation des écosystèmes écologiques, ont exercé de plus en plus de pression sur les producteurs de connaissances tant pour trouver des solutions viables que pour faciliter l'expressivité de l'imaginaire collectif.

Dans un tel contexte, la science et sa communauté de chercheurs sont interpellées de deux façons. D'une part, il leur faut rendre compte des différentes facettes de cette complexité. D'autre part, la communauté de chercheurs universitaires est amenée à reconnaître la place et le rôle joué par d'autres acteurs dans la production et la transmission de nouvelles connaissances. Dans ce même contexte, les programmes et les organisations traditionnelles de formation et de transmission des savoirs sont aussi amenés à partager leur fonction et leur rôle avec d'autres structures de formation et de transmission des connaissances. Se pose alors la question suivante : afin d'assurer leur mise à niveau, les organisations publiques doivent-elles compter uniquement sur les modalités traditionnelles de production des connaissances et de formation de leurs ressources humaines ?

Cet article nous permettra de présenter une réponse originale à cette question. Nous considérons que les formations de base, professionnelle et supérieure s'avèrent un incontournable. Nous sommes aussi conscients que les niveaux de qualification à atteindre par les futurs travailleurs de la fonction publique n'ont cessé de s'élever au cours des deux derniers siècles (Grootaers, 2005). Dès lors, non seulement la formation de base est nécessaire, mais la formation continue est indispensable pour assurer des mises à niveau de qualité. Or, nous sommes d'avis qu'il est important d'ouvrir la voie à d'autres modalités d'apprentissage et de transmission des connaissances. Nous nous référons principalement aux pratiques d'apprentissage et de transmission qui reposent sur un mode bilatéral d'échange et de construction des savoirs, un mode qui prend place au cours d'opérations de diffusion et de transfert des connaissances, mais aussi lorsque les acteurs se trouvent en situation de recherche-action, de recherche collaborative ou de recherche partenariale (Longtin, 2010).

Lorsque des chercheurs universitaires et des praticiens se réunissent pour répondre à une question de recherche, il se produit une situation mutuelle d'apprentissage et une coproduction de connaissances. Les transactions sociales réalisées en cours de recherche-action ou de recherche partenariale permettent de jumeler l'acte de produire des connaissances à celui d'en assurer leur transmission au groupe de travail réuni pour cette activité.

L'objectif de cet article est de montrer la richesse, pour des organisations publiques, d'intégrer des activités de recherche partenariale au processus de formation continue. Dans la perspective de dégager les limites, les impacts et les défis de ce mode d'apprentissage, nous présenterons les avantages cognitifs portés par

cette forme de transactions sociales. Du point de vue méthodologique, notre présentation s'appuie sur une longue pratique de coproduction de connaissances. Cette expérience s'inscrit dans le cadre de la réalisation de recherches-actions, de recherches partenariales ou de recherches-interventions effectuées à partir du début des années 1980. Ces recherches ont été réalisées avec des représentants de divers secteurs de la société, allant du milieu des affaires aux différents secteurs de la société civile en passant par des organisations publiques. En ce qui a trait au domaine des administrations publiques, cette expérience nous a permis de travailler avec des représentants appartenant aux trois paliers de gouvernement, et ce, dans des projets de mobilisation des connaissances prenant place dans les domaines du développement économique communautaire, de l'économie sociale et de la mobilisation citoyenne en situation de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

S'il est un fil conducteur qui traverse ces trente années d'intervention et de mobilisation des connaissances, il tient à la volonté de tous les acteurs impliqués dans les recherches auxquelles nous avons été associés de trouver des réponses adéquates aux problèmes d'appauvrissement de populations, de dévitalisation de communautés et de montée en importance de l'exclusion sociale. En d'autres mots, les acteurs avec lesquels nous avons travaillé ont cherché à répondre non seulement au défi de générer de la richesse économique, mais aussi à celui de faire en sorte que cette richesse soit bien répartie et redistribuée de façon appropriée, et ce, autant sur le plan des capacités productives que sur celui des capacités consommatrices. Ces grands défis interpellent directement les trois secteurs mentionnés précédemment : le marché pour la production de richesse et sa distribution directe en salaires et en avantages sociaux ou indirecte à travers les différentes modalités de taxation et d'imposition; l'État pour la production directe de richesse (sociétés d'État) et la redistribution de sa richesse prélevée par les taxes et les impôts; la société civile pour des activités de production, de consommation et de redistribution. Il importe donc de présenter ce contexte socioéconomique et sociopolitique d'intervention et c'est ce que nous ferons dans la première partie de cet article.

Pour illustrer comment des recherches conduites en partenariat permettent d'aider des acteurs à relever les deux défis évoqués, nous nous inspirons d'un terrain, celui des actions de recherche partenariale menées par l'ancienne et la nouvelle économie sociale. Nous nous penchons plus particulièrement sur l'impact récent qu'a eu le développement de ce secteur sur les politiques publiques. La deuxième partie de cet article est consacrée aux apprentissages qui en découlent pour les administrations publiques. En conclusion, nous revenons sur les défis à venir que pose la recherche partenariale dans un contexte où les universités sont fortement tentées d'opter pour une marchandisation des savoirs sous le couvert du concept de mobilisation des connaissances.

■ LE CADRAGE CONTEXTUEL

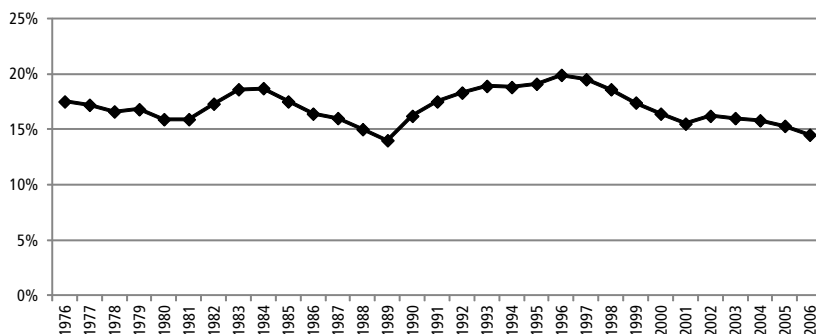
En 1867, l'espace national canadien se confédère. Le pays est alors majoritairement composé d'une population relativement pauvre habitant en milieu rural et d'une population urbaine partagée entre une classe ouvrière disposant de peu

de ressources et une classe bourgeoise bien nantie. Le défi qui se présentait était simple : moderniser l'économie en procédant à une décolonisation en douceur de la métropole tout en évitant de tomber sous la domination de l'économie états-unienne. Le défi consistait à bien effectuer le passage d'une économie fondée sur l'agriculture à une économie industrielle tout en permettant un aménagement territorial équilibré et l'enrichissement de la population.

Pour relever ce défi, très tôt fut posée la question de l'aide à accorder aux pauvres et aux personnes démunies. Le providentialisme devait-il demeurer entre les mains d'organisations religieuses et se développer sur une base locale ou être pris en charge par l'État en fonction du principe d'universalisation des services publics aux trois échelles politiques concernées? La voie publique a progressivement été préconisée. Elle le fut dans un contexte où les savoir-faire étaient détenus par des représentants d'organisations du monde religieux et de la société civile. Dès lors, un transfert de responsabilités et d'expertise s'est opéré. Le passage de l'Église-providence à l'État-providence soulève une question : la structuration du providentialisme public a-t-elle permis l'avènement d'une société canadienne et québécoise moins inégalitaire?

En 2006, la pauvreté est toujours une réalité au Canada et au Québec. Les données cumulées sur une période de trente ans révèlent non seulement la présence de pauvres partout au pays, mais aussi l'existence de fluctuations régulières. Ainsi, le nombre de personnes vivant sous le seuil de faible revenu a grandement fluctué : le pourcentage varie à la hausse et à la baisse entre 1976 et 1988, il croît de nouveau entre 1988 et 1996 et il redescend enfin pour revenir au niveau de 1988 (autour de 15 %). La figure 1 rend compte de cette évolution.

FIGURE 1 : POURCENTAGE DES CANADIENS PAUVRES (1976-2006)



*Utilisant les SFR avant impôt

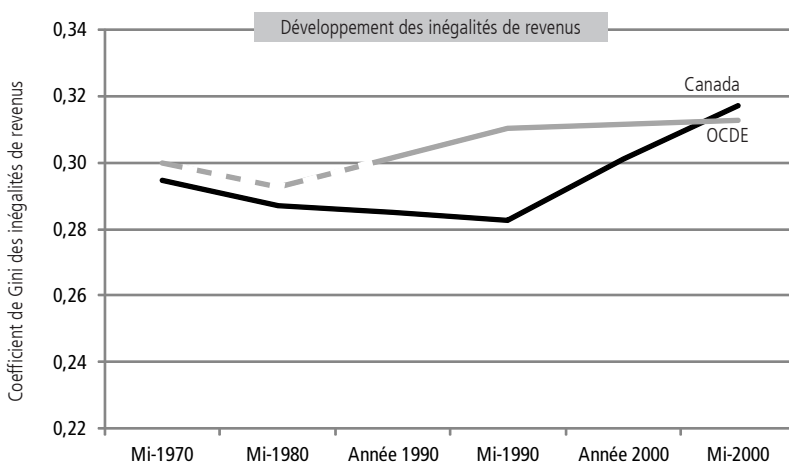
Source : Statistique Canada. *Tendance du revenu au Canada, 1976 à 2006*. Cat. 13F0022XIF.

Concrètement, entre 1976 et 2006, de 15 à 20 % de la population canadienne est considérée comme pauvre. Il ne faudrait oublier que les ménages situés juste au-dessus du seuil vivent une situation de pauvreté non officiellement reconnue. Si la situation s'est améliorée comparativement au portrait de la pauvreté dressé par

Copp au lendemain de la crise de 1929 (Copp, 1978), il n'empêche que la guerre à la pauvreté n'a pas été remportée (Fontan, 1997).

Au pourcentage important de personnes vivant en situation de pauvreté s'est ajouté le fait que les inégalités socioéconomiques, au cours de cette période, n'ont cessé de croître au sein de la population canadienne. En fait, nous observons une situation paradoxale. D'une part, à la diminution du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté entre 1986 et 1996 correspond une diminution des inégalités. D'autre part, cette tendance s'inverse au milieu des années 1990 : à la baisse du niveau de pauvreté correspond une hausse des inégalités de revenu. On assiste alors à une forte recomposition des inégalités sociales au sein de la population canadienne. La figure 2 illustre cette tendance (OCDE, 2008).

FIGURE 2 : TENDANCE DES INÉGALITÉS AU CANADA COMPARATIVEMENT À LA MOYENNE DE L'OCDE



Les données socioéconomiques récentes indiquent, pour les années de 2000 à 2010, une forte croissance de l'économie canadienne et québécoise couplée à un taux de chômage relativement faible (autour de 7 %). Par contre, cette forte croissance s'inscrit dans un processus de mobilité ascendante pour certaines couches de la population et de mobilité descendante pour d'autres. Le maintien structurel d'une portion de la population dans la pauvreté et l'exclusion sociale concourt au développement de fractures socioterritoriales (Klein, 2011) sur l'ensemble du territoire canadien et québécois.

Face à cette situation, Hay (2009, p. 10) rappelle avec raison que « relever le défi de la pauvreté a toujours exigé des mesures de la part de tous les secteurs de la société canadienne – familles, collectivités, entreprises et gouvernements. Aucun secteur ne peut relever seul ces défis, et on ne devrait pas s'attendre à ce que ce

soit possible de le faire. » Selon l'auteur, l'enjeu pour relever ce défi tiendrait à la capacité de bien mettre en synergie les ressources disponibles. Mais si tous les acteurs sociaux et si toutes les institutions sont théoriquement appelés à contribuer, tous et toutes n'ont pas nécessairement la même lecture des causes et des facteurs conduisant à l'appauvrissement ou à l'accroissement des inégalités sociales. Parmi les acteurs concernés, l'État occupe une place et un rôle centraux. Il détient des ressources d'une extrême importance et peut, en toute légitimité, imposer des correctifs à l'aide de mesures légales. Toutefois, l'État est un géant aux pieds fragiles. Il se dit en devoir de proposer des mesures acceptables de redistribution sans trop nuire aux capacités productives des entreprises privées qui, ne l'oublions pas, produisent la richesse économique de notre société. Dès lors, la régulation publique cherche le juste équilibre entre, d'un côté, la lutte contre l'appauvrissement et pour la réduction des inégalités sociales et, de l'autre, le développement de mesures de soutien à l'enrichissement individuel et collectif.

Sur ce point, Hay (2009, p. 11) indique clairement la position prise par les différentes administrations publiques : « Bien que les Canadiens se soient tournés traditionnellement vers les gouvernements pour obtenir du leadership et du soutien, les gouvernements transfèrent de plus en plus aux familles, aux entreprises et aux collectivités la responsabilité de la réduction de la pauvreté et de la réalisation d'un revenu adéquat pour la santé et le bien-être. »

Nous pouvons être en accord ou en désaccord avec cette orientation politique visant une dévolution des responsabilités publiques. Somme toute, cette stratégie est bien en place au Québec. Nos travaux sur les travailleurs pauvres et le développement économique communautaire montrent bien comment est réel le transfert de responsabilités vers les familles, les organisations de la société civile et les entreprises privées (Ulysse et autres, 2009). Plus précisément, nous avons observé une mise à contribution importante de la société civile dans le secteur des services aux entreprises et aux particuliers afin d'appuyer ou de consolider la création d'emplois sur le territoire québécois. Cette mise à contribution permet des actions à la marge ; elle force les organisations concernées à occuper des niches économiques spécifiques d'intervention, généralement peu rentables, donnant lieu à des emplois atypiques et précaires.

Depuis le début des années 1980, les nouvelles modalités d'intervention de l'État se sont traduites par le soutien à des innovations sociales dans le secteur du développement économique local. Cette aide de l'État a permis :

- à des organisations du mouvement syndical de mettre sur pied des fonds de capital de risque ;
- la mise sur pied des corporations de développement économique communautaire, puis des centres locaux de développement ;
- la création d'un important réseau d'organisations de soutien au développement de l'employabilité.

Pourquoi l'État a-t-il fait le choix de transférer une partie de ses responsabilités ? Les travaux de Sorensen et Epps (1996), d'Onyx et Leonard (2010) ou de la fondation Kellogg Leadership for Community Change (2009) ont montré comment des zones dévitalisées ne pouvaient sortir du sous-développement ou du

mal-développement par les seules forces du marché ou à l'aide de politiques publiques standards. Ces zones orphelines du développement sont devenues inintéressantes aux yeux du marché et difficiles à atteindre par les politiques macro de l'État (Fontan, Klein et Lévesque, 2003). Leur mise en visibilité, ou leur attractivité, a été rendue possible par le développement d'actions collectives innovantes qui ont été en mesure de mobiliser un nombre diversifié d'acteurs et de ressources sociales, publiques et économiques. Les actions collectives qui ont réalisé cet exploit s'inscrivent dans la perspective du renouvellement de la démocratie fondée sur la participation (Bernard, 2006; Blondiaux, 2008; Donzelot et Epstein, 2006; Fung et Wright, 2005; Mothé, 2006).

À partir des années 1980, il devient relativement clair pour des représentants et des administrateurs de l'État que le passage à une société plus inclusive doit se faire en mobilisant l'ensemble des forces vives de la société. Comment ce passage s'est-il opéré? Les travaux sur la question rendent compte de l'existence de stratégies plurielles. Le tout fut possible en :

- instaurant des mesures qui favorisent la mobilisation des citoyens (Mercier, Bourque et St-Germain, 2009);
- comptant sur la créativité et l'innovation individuelles pour appuyer le développement de l'entrepreneuriat (Fondation Concorde, 2010);
- misant sur l'innovation sociale (Klein et Harrison, 2007);
- combinant mobilisation sociale, innovation et action collective dans une perspective de changement social (Fontan et Klein, 2004; Parole d'excluEs, 2010; Schön, 1994);
- comptant sur un nouveau mode de structuration de l'intelligence collective reposant sur des actions de mobilisation et de coproduction des connaissances (Fontan, 2010).

L'appel à la créativité, à l'innovation, à l'implication, à la mobilisation et à la coproduction des connaissances est devenu « *a new narrative* » sur la scène politique. Toutefois, la réponse à cet appel ne produit pas toujours les résultats escomptés. À titre indicatif, l'innovation, qu'elle soit sociale, économique ou technologique, n'offre pas de garantie contre les dérives engendrées par leur institutionnalisation (Fontan, 2006). La mobilisation peut favoriser la protection des acquis de personnes riches, comme elle peut se faire en faveur d'une société plus inclusive. Il importe donc d'encadrer cet appel pour assurer qu'il ne dérive pas des objectifs que les acteurs se sont fixés. Un tel encadrement passe par la montée en importance de nouveaux acteurs sociaux, tels ceux qui sont parties prenantes des mouvements socioéconomiques que représentent l'ancienne et la nouvelle économie sociale.

■ APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE QUÉBÉCOIS PAR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Avec la tenue en 1995 de la Marche du pain et des roses et des revendications qui y étaient associées et à la suite des délibérations, compromis et consensus qui prirent place lors du Sommet socioéconomique du Québec tenu en 1996, une nouvelle économie sociale a pris corps au Québec. Au Canada, il a fallu attendre le

dernier discours du trône du premier ministre Paul Martin (5 octobre 2004) pour que l'économie sociale devienne pour une courte durée une réalité dans les préoccupations politiques du gouvernement fédéral. Qu'entendons-nous par économie sociale? Comment les connaissances sur ce secteur d'activité sont-elles produites? Quels enjeux politiques sont soulevés par ce secteur d'activité? Trois questions auxquelles nous allons apporter des éléments de réponse.

L'économie sociale

L'économie sociale est constituée des organisations sociales ou des entreprises collectives consolidées ou en émergence appartenant aux secteurs coopératif, mutuelliste ou associatif. Au Québec, en 2001 l'économie sociale était constituée de 7 151 entreprises collectives et organisations sociales qui employaient 124 302 individus et réalisaient un chiffre d'affaires de 17,2 milliards de dollars. Cette économie, fortement diversifiée, est présente dans toutes les régions du Québec, et ce, tant en milieu métropolitain, urbain que rural. Des champs touchés par l'économie sociale, mentionnons les secteurs financiers, de la culture, du loisir et du tourisme, des télécommunications, de l'agroalimentaire, du transport, du logement, de la vente au détail, de l'aide domestique et des services sociaux. L'économie sociale, à l'image de l'économie privée, est une économie de petites entreprises et organisations. Elle compte quelques grandes entreprises et peu de très grandes firmes.

Bien que l'économie sociale soit un domaine d'importance pour le développement social, culturel, politique ou économique des communautés canadiennes, elle a été, de 1800 à 1950, relativement peu étudiée. La connaissance sur cette dernière provient de petits projets de recherche inégalement disséminés dans le temps et sur le territoire canadien ou québécois.

La coproduction de connaissances dans l'ancienne et la nouvelle économie sociale : un laboratoire d'expertises pour orienter la production de politiques publiques

Dès la fin du XIX^e siècle, la recherche en économie sociale a mobilisé une variété d'acteurs autour de mécanismes et de dispositifs qui ont constitué de véritables laboratoires du développement social. Nous en présentons rapidement trois.

Un premier laboratoire a pris la forme de la University Settlement de Montréal (Mauduit, 2011). Il voit le jour officiellement en 1910, bien que les premiers travaux remontent à la fin des années 1880. Mobilisant des ressources de l'Université McGill, la University Settlement de Montréal a été un lieu d'innovation en matière de lutte contre la pauvreté. En contexte de faible intervention de l'État, elle a attiré rapidement l'attention des pouvoirs publics, dont la Ville de Montréal et le Bureau du gouverneur général du Canada.

Son intervention s'inscrivait dans une philosophie de pensée fondée sur la mise en contact de jeunes universitaires avec des personnes en situation de pauvreté. Il était pressenti que cette mise en contact serait bénéfique aux représentants des deux classes sociales. Les personnes pauvres profiteraient des connaissances et des ressources mobilisées par leurs vis-à-vis et ces derniers sortiraient de cette expérience avec une meilleure compréhension de ce qu'est la pauvreté. En sensi-

bilisant de jeunes leaders universitaires ou des leaders actifs dans différents milieux de travail, on se trouvait à réaliser un mode de formation par l'apprentissage sur le terrain. L'objectif était de rendre cette expérience marquante pour des leaders qui entreraient éventuellement aux commandes d'organisations privées ou publiques. Lorsqu'ils le feraient, ils seraient alors en mesure d'instaurer des actions privées, des politiques ou des pratiques publiques novatrices plus attentives et compréhensives à l'égard des personnes pauvres et de la pauvreté en général.

Au cours de la première moitié du XX^e siècle, la University Settlement de Montréal a été un véritable incubateur d'idées et un lieu d'exploration des actions à mener pour aider les personnes en situation de pauvreté. Tant des représentants de la Ville de Montréal que de la province ont pu mesurer l'importance des mesures sociales et des modalités d'accompagnement que permettait ce dispositif.

Un deuxième laboratoire est associé au développement du mouvement coopératif et à son impact sur le cadrage politique québécois et canadien. Dès 1900, il devient évident au Québec que le seul libre cours à l'entrepreneuriat privé ne permettrait pas une entrée suffisante d'entrepreneurs canadiens-français dans l'économie capitaliste. Si un entrepreneuriat privé canadien-français se développe au passage du XX^e siècle, il franchit difficilement le stade qui lui aurait permis de s'installer dans la durabilité. Bien que des entreprises familiales canadiennes-françaises émergent, croissent et se développent, force est de constater qu'elles sont rapidement rachetées par des capitaux extérieurs lorsqu'elles sont actives dans des domaines qui intéressent le grand capital financier étranger (Bélanger et Fournier, 1987).

Du constat de la grande difficulté à préserver la propriété canadienne-française des entreprises familiales prospères, il découle une réponse qui prit la forme d'un nationalisme économique. Cette idéologie favorisa une mise en synergie de forces vives de la société québécoise : gens de l'Église, du patronat, de la fonction publique et d'universités se sont regroupés. Cette coalition d'une partie importante des élites se traduit par le développement d'un corporatisme à la québécoise dont on peut dire qu'il forme la première manifestation réfléchie de l'actuel modèle québécois de développement (Klein et autres, 2010). L'apport des universitaires à la coalition y est vu sous deux angles : il permettra la réalisation de bilans sur l'état de santé de l'économie et la qualité du vivre ensemble de la population. Ce volet fut assuré par le sociologue économiste Léon Gérin (1863-1951) ou par des économistes comme Esdras Minville (1896-1975) et Victor Barbeau (1896-1994). L'apport universitaire assurera la formation supérieure pour appuyer le développement d'un type d'activités économiques capables de protéger les entreprises de possibles tentatives de rachat par de grandes firmes internationales. Il est alors question de développer et de soutenir une économie coopérative. Ce double objectif trouve à s'incarner en 1939 par la création du Conseil supérieur de la coopération fondé par le père George-Henri Lévesque.

Qu'observe-t-on au cours de cette période, sinon le développement de groupes de discussion et de travail sur la question socioéconomique? Des groupes de réflexion, dont l'objectif était de trouver le moyen de donner une direction nationale au développement socioéconomique du territoire québécois, se sont constitués et un ensemble de moyens pour appuyer la mobilisation des connaissances

et le pouvoir d'agir par la constitution d'espaces informels de transfert de savoirs et de pratiques a été mis en place.

La crise de 1929 exerce une pression supplémentaire sur les élites. Le développement du territoire québécois doit être pris en main par des Canadiens français à partir d'outils qu'ils seraient en mesure de maîtriser. Pour y arriver, différentes pistes sont discutées et explorées :

- celle du rapport prenant place entre le capital et le travail, un rapport qui pouvait être abordé par la voie du syndicalisme, dont le syndicalisme catholique ;
- celle du rapport entre le capital et le territoire, un rapport développemental qui pouvait bénéficier de l'apport de la coopération à partir du réseau des caisses populaires, du développement de coopératives agricoles et de coopératives dans les secteurs de la pêche et de la forêt ;
- celle du rapport entre l'État et le marché, à travers l'instauration d'un mode de gouvernance identitaire fondé sur une idéologie, le corporatisme social.

À l'échelle canadienne, nous associons l'impact du mouvement coopératif sur les politiques publiques nationales au développement d'un troisième laboratoire que représente le mouvement Antigonish en Nouvelle-Écosse (Coady, 1939). En 1930, les leaders de ce mouvement ont exercé des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il soutienne, au moyen d'investissements financiers, le développement de coopératives dans les zones de la Nouvelle-Écosse en déclin industriel. Ces démarches ont permis la création du premier programme de développement régional au Canada, un programme qui trouvera sa contrepartie en sol québécois avec les ententes tissées entre Ottawa et Québec (Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole de 1961) qui permirent en 1963 de créer le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec.

Le gouvernement canadien a déployé une politique de développement régional en prenant en considération l'apport du transfert d'expertise provenant de milieux locaux, un transfert qui fut rendu visible par le travail des leaders du mouvement Antigonish. Ces derniers, dont le révérend Coady, en poste à St. Francis Xavier University, ont mis sur pied un « département dit d'extension », lequel sortait les universitaires des murs de l'université pour réaliser des actions de formation et de recherche dans la communauté.

Ces trois laboratoires, chacun à leur façon, illustrent comment le recours à la concertation, à la consultation et à la mobilisation de ressources ont permis à des acteurs sociaux de développer une compréhension plus fine de situations. Ces laboratoires ont favorisé l'identification de pistes d'action qui se sont traduites par une modification des comportements de l'État via l'adaptation de politiques existantes ou le développement de nouvelles politiques publiques.

Concevoir la relation d'apprentissage comme une transaction située dans l'action

Les laboratoires que nous avons décrits illustrent des modalités d'apprentissage qui reposent fondamentalement sur des interactions entre des acteurs ne transitant pas par le développement de plateaux formels de formation. Ces laboratoires

nous informant sur le fait que les compétences et l'expertise sont portées par toutes les personnes participant à la vie du laboratoire. L'apprentissage qui prend place traduit une mobilisation mutualisée de savoirs. Il représente un espace social de construction conjointe de connaissances, de diffusion et de transfert auprès des publics qui meublent l'expérience.

Agir de cette façon révèle la présence d'une stratégie particulière des acteurs de se mettre en position innovante les uns par rapport aux autres. Il est choisi de dire non au cloisonnement des fonctions et des rôles, et de dire oui à une percolation des motifs et des intérêts, à procéder à un métissage des identités. En s'impliquant dans des actions de recherche collaborative ou partenariale, les acteurs concernés par l'économie sociale montrent la faisabilité d'une percolation de leurs savoirs. Ils indiquent clairement qu'ils ont l'intention d'utiliser ces connaissances dans les interventions qu'ils réalisent. Pour les uns et les autres, il y a là une situation de reconnaissance mutuelle.

Le modèle de recherche partenariale développé au sein de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale et du Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale a été élaboré sur une période d'une trentaine d'années (Fontan, 2011). Il repose sur l'association d'acteurs et de chercheurs impliqués dans l'élaboration et la réalisation d'activités de recherche. Dans un tel contexte de production de connaissances, de la conception à la diffusion des résultats, les chercheurs et les acteurs participent à toutes les étapes du processus de recherche.

Comment chemine un projet de recherche dans un tel environnement de travail? En premier lieu, une phase de mobilisation des savoirs constitue le moment préalable du processus. Cette mobilisation assure la mise en forme « scientifique » d'une idée de recherche ou d'une intuition d'enquête. Elle permet de clarifier les objectifs auxquels la recherche devra répondre et donc de mieux comprendre le besoin ou l'aspiration qui motive l'acteur dans sa démarche. Ceci conduit à la formulation d'une question de recherche ou d'une proposition d'activité de recherche. Une fois la question posée ou l'activité formulée, la démarche de recherche s'enclenche. Ce travail en amont implique la formation d'un comité de suivi de la recherche auquel participe, dans une situation idéale, un agent de mobilisation des connaissances. Cette personne est chargée des activités liées à la gestion, à l'animation et au suivi des réunions de travail.

En deuxième lieu prend place la réalisation de l'activité de recherche partenariale. Au sein du comité de suivi, l'équipe de chercheurs assure le leadership nécessaire au bon avancement des travaux. Cette équipe présente de façon détaillée le devis de recherche, les outils de collecte des données et, une fois obtenus, les résultats de la recherche. Les autres membres du comité participent à l'analyse des résultats et valident les premières analyses qui proviennent de la collecte des données. Un deuxième niveau d'analyse découle de la mise en commun des résultats. Cette étape permet de poser un ensemble de constats et d'identifier des pistes d'action.

En troisième lieu, une fois la phase de la recherche complétée, la voie s'ouvre sur une ultime étape de travail : celle de la valorisation des connaissances au

moyen d'activités de diffusion, de formation ou de transfert des connaissances. Cette étape est d'autant plus importante que des fonds et des attentions particulières auront été accordés à cette fin dès la conception du projet. Ces activités peuvent prendre plusieurs formes :

- production d'un cahier de recherche¹ ;
- écriture d'un article ;
- production d'un guide vulgarisé ;
- accompagnement des acteurs dans la mise en place d'une ou de plusieurs pistes d'action ;
- réalisation d'un séminaire sur invitation ou d'un colloque ouvert au grand public.

Ces activités peuvent mener à la production de capsules spécialisées d'information ou encore à la production de documents audiovisuels². Enfin, elles peuvent faire l'objet d'une diffusion des résultats dans des médias écrits ou électroniques ou fournir du contenu pour des cours universitaires ou des sessions de formation s'adressant à des publics variés.

Illustrons ce processus par un exemple concret. Autour de 2007, des représentants de la Ville de Montréal, de concert avec différentes organisations d'économie sociale, entament une réflexion visant la création d'une politique municipale de soutien à l'économie sociale. À partir d'une question adressée à des chercheurs du Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale, « Existe-t-il de telles politiques et quelles seraient le ou les modèles à retenir? », le Réseau a proposé à la Ville une démarche de recherche qui a mobilisé deux chercheurs pour initier un état des lieux, proposer des recommandations ou des pistes d'action et accompagner l'équipe de la Ville dans la rédaction de ladite politique.

Le travail entourant la mise en place d'une première politique québécoise municipale en économie sociale a pris place sur plusieurs mois, mettant à profit des représentants du gouvernement provincial, de la Ville, de différents secteurs de l'économie sociale et des ressources universitaires. Bref, l'alliance entre des universitaires et des praticiens a permis de documenter une question de recherche pour en dégager les différentes dimensions (les différentes facettes et composantes d'une politique municipale en économie sociale), de dégager un outil d'analyse et surtout d'accompagner le groupe de travail afin d'aider ce dernier dans l'élaboration de ladite politique.

Le fait d'accorder une place à la recherche partenariale, comme mode particulier de mobilisation des savoirs et d'apprentissage pour les parties prenantes, demande aux administrations publiques de modifier leur façon de faire. Puisqu'une telle stratégie repose sur une méthodologie spécifique, elle permet des dynamiques

¹ Les cahiers sont accessibles sur le site Web de l'ARUC : www.aruc-es.uqam.ca. Il est possible de consulter sur le même site un document vidéo présentant la recherche partenariale.

² Voir les capsules vidéo produites lors de recherches-interventions conduites dans le cadre du projet de mobilisation citoyenne par le logement social contre la pauvreté et l'exclusion sociale : www.iupei.wordpress.com.

et un processus différents³ de ceux portés ou favorisés par d'autres modes de formation ou de mobilisation de connaissances. De quelles modifications est-il question ? Nous en identifions trois.

Premièrement, le cadre même de travail en recherche partenariale fait en sorte que nous nous trouvons dans un processus non linéaire de coproduction de connaissances et d'apprentissage. Non linéarité au sens où la réalisation de la recherche conduit souvent au développement de nouvelles actions de la part des diverses parties prenantes de la recherche.

Contrairement à la situation rencontrée lors de la tenue de formations classiques, il ne s'agit pas de mettre en place une formation sur la planification stratégique de façon à transférer un savoir technique au sein d'un ministère afin de voir se réaliser des plans stratégiques sectoriels. Il s'agit plutôt de suivre un cheminement de recherche autour d'une question (comment penser le développement d'un territoire ou d'un secteur, par exemple), puis de travailler conjointement à la compréhension de l'action à entreprendre et à l'identification du travail à réaliser. Si l'on relève un plan de travail à la fin, il sera intégré et permettra à chaque partie de définir sa place et son rôle dans ce dernier.

Un tel mode de coproduction des actions publiques est observé lors de la réalisation des budgets participatifs qui prirent naissance à Porto Alegre au Brésil et qui sont actuellement mis en pratique dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal à Montréal⁴. Travailler dans la perspective d'une démarche non linéaire signifie que les objectifs finaux s'établissent plus en termes de processus qu'en termes de résultats finaux définis à l'origine. Une incertitude est associée à une telle démarche. Concrètement, cela implique une attitude et des comportements d'ouverture.

Deuxièmement, il importe de pouvoir faire remonter dans les instances concernées les connaissances coproduites, de les faire suivre sous la forme de propositions à partager au sein de chacun des secteurs concernés. Par exemple, les connaissances coproduites au sein d'un groupe de recherche partenariale en 2004 portant sur l'évaluation et le traitement des données ont permis de considérer le portail informatique comme un outil pour canaliser de l'information et appuyer le développement d'un marché québécois de l'économie sociale. On combinait alors deux idées : (1) les entreprises d'économie sociale offrent des services mal connus, elles produisent de l'information qui doit circuler; (2) si l'Alliance de recherche permettait de mieux faire circuler cette information, nous améliorerions notre capacité d'atteindre notre objectif d'appuyer le développement du secteur de l'économie sociale.

Aux débuts des travaux de ce comité de travail, les membres ne pouvaient s'attendre à ce que les résultats de cette recherche puissent par eux-mêmes convaincre des représentants du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation quant à la pertinence d'investir dans le développement d'un portail informatique qui serait destiné à l'économie sociale. Pour

³ Sur ce point, voir les documents de présentation de Sutton (2007a et 2007b) sur la recherche partenariale.

⁴ Voir : www.budgetplateau.com et www.arrondissement.com/tout-get-document/u2550.

qu'une telle décision se prenne, un travail d'accompagnement de la recherche a dû être réalisé afin que les résultats permettent une réflexivité au sein du mouvement de l'économie sociale sur la pertinence d'un portail collectif, puis sur les démarches à entamer pour obtenir le financement requis auprès de différentes instances, dont ledit ministère. Cet exemple montre que le travail de coproduction des connaissances doit s'accompagner d'un travail de transfert qui peut avoir une durée aussi sinon plus longue que le temps dévolu à la réalisation de l'étude menée en partenariat. Travailler dans cette optique demande donc de préparer les moyens pour susciter un dialogue au sein et entre les organisations concernées une fois l'étude réalisée.

Troisièmement, la conduite de ce type de recherche induit parfois des constats comme celui-ci : des façons de faire, des attitudes ou des comportements jugés inappropriés demandent à être modifiés, ou une situation jugée inadéquate devrait être investie par des actions correctrices. En fonction des constats posés, une étude partenariale peut suggérer un recadrage des façons de faire, des attitudes et des comportements. Pour des organisations, l'adaptation peut être plus ou moins facile à assurer. La réalisation de ce type de recherche, mais surtout l'intégration des résultats de cette dernière en termes de transfert réel, c'est-à-dire de modification des façons de faire, des attitudes ou des comportements, peut demander une transformation des valeurs de référence, des principes de travail et des modes d'organisation. Sur ce point, l'administration publique est confrontée à un défi majeur : comment favoriser des changements institutionnels rapides au sein de l'appareil public quand la nature même de cet appareil, dans sa nature et ses caractéristiques, privilégie le développement de routines de la part de fonctionnaires régis par un mode hiérarchisé de commandement ?

Ce défi est de taille. Il soulève la question de l'augmentation du pouvoir d'agir des travailleurs de la fonction publique. Il pose l'enjeu de l'aplatissement des niveaux hiérarchiques au sein de la fonction publique. Il interpelle l'État sur les frontières de son intervention et sur le calibrage de ses actions à l'égard des autres acteurs et de la population. Et dans cet ordre d'idées, ce défi lance un débat sur la place de la coconstruction des connaissances et de la coproduction des politiques publiques (Vaillancourt, 2009) dans la gestion des affaires de la Cité. Il s'inscrit donc dans la poursuite de la grande réflexion à mener sur l'avenir de l'État québécois (Côté, Lévesque et Morneau, 2009).

■ CONCLUSION

En réponse à la question portant sur les nouvelles formes d'apprentissage, ou les nouvelles modalités de formation à développer dans la sphère de l'action publique, nous avons présenté une réponse qui fait état d'une démarche méconnue, celle de l'apprentissage découlant de la mise en relation de chercheurs et de représentants de l'État. Nous avons rappelé que ces mises en collaboration sont souvent liées à une volonté de l'État de trouver des réponses à des questions d'ordre économique, culturel, technologique ou social. Sur ce dernier thème, l'établissement de collaborations de recherche est souvent lié au besoin de

mieux comprendre les facteurs et les processus en cause dans l'appauvrissement et l'exclusion socioéconomique.

Après avoir rappelé l'actualité de cette question sociale, le texte présente un aperçu des collaborations passées et actuelles de recherches menées en collaboration dans un domaine particulier, celui de l'économie sociale. Ce tour d'horizon nous a permis de présenter une méthode de réalisation de telles collaborations et surtout de cibler les enjeux qui en découlent.

BIBLIOGRAPHIE

- Bélanger, Y. et P. Fournier (1987). *L'entreprise québécoise, développement historique et dynamique contemporaine*, LaSalle, Hurtubise.
- Bernard, H. (2006). *Paroles d'acteurs. Participation des habitants au renouvellement urbain à Berlin*, PUCA.
- Blondiaux, L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*, Paris, Le Seuil.
- Coady, M. (1939). *Masters of their Own Destiny*, New York, Harper and Bros.
- Copp, T. (1978). *Classe ouvrière et pauvreté, les conditions de vie des travailleurs montréalais 1897-1929*, Montréal, Boréal express.
- Côté, L., B. Lévesque et G. Morneau (dir.) (2009). *État stratège et participation citoyenne*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Donzelot, J. et R. Epstein (2006). « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », *Esprit*, n° 326, p. 5-34.
- Fondation Concorde (2010). *Pour un changement de rythme dans les activités économiques - II : Créons l'écosystème de l'innovateur, pour un environnement propice à l'innovation*, Paris, Fondation Concorde.
- Fontan, J.-M. (2011). « La recherche partenariale en économie sociale. L'expérience québécoise », dans M. Bouchard (dir.), *L'économie sociale, vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 63-88.
- Fontan, J.-M. (2010). « Recherche partenariale en économie sociale : analyse d'une expérience novatrice de coproduction des connaissances », *The Innovation Journal: The Public Sector Innovation Journal*, vol. 25, n° 3, art. 5.
- Fontan, J.-M. (2008). « Innovation sociale et territorialité », dans G. Massicotte, *Sciences du territoire, perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 137-161.
- Fontan, J.-M. (2006). « Innovation et changement social », dans J. L. Klein et D. Harrisson (dir.), *L'innovation sociale, émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 405-412.
- Fontan, J.-M. (1997). « Croissance dans l'appauvrissement, le retour en force des inégalités », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 29, p. 5-15.
- Fontan, J.-M. et J. L. Klein (2004). « La mobilisation du capital socioterritorial : le cas du technopôle Angus », *Lien social et politiques*, n° 52, p. 139-149.

- Fontan, J.-M., J. L. Klein et B. Lévesque (dir.) (2003). *Reconversion économique et développement territorial*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Fung, A. et O. W. Wright (2005). « Contre-pouvoir de la démocratie participative et délibérative », dans M. H. Bacqué, H. Rey et Y. Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative, une perspective comparée*, Paris, La Découverte, p. 49-80.
- Grootaers, D. (2005). « Les étapes de la démocratisation », *Le journal de l'alpha*, n° 148, p. 8-15.
- Hay, D. I. (2009). *Poverty Reduction Policies and Programs in Canada*, Ottawa, Canadian Council on Social Development.
- Hodgson, G. M. (1998). « The Approach of Institutional Economics », *Journal of Economic Literature*, vol. 36, mars, p. 166-192.
- Kellogg Leadership for Community Change (2009). *Leadership for the 21st Century Change, Crossing Boundaries, Strengthening Communities by Valuing Local Wisdom and Nurturing Collective Leadership*, Michigan, Kellogg Foundation.
- Klein, J. L. (2011). « Économie sociale et territoire en contexte de mondialisation : le développement par l'initiative locale », dans G. Bellemare et J. L. Klein, *Innovation sociale et territoire : convergences théoriques et pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 175-192.
- Klein, J. L. et autres (2010). « L'innovation sociale dans le contexte du "modèle québécois" : acteurs, composantes et principaux défis », *The Philanthropist*, vol. 23, n° 3, p. 93-104.
- Klein, J. L. et D. Harrisson (dir.) (2007). *L'innovation sociale, émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Longtin, D. (2010). *Revue de la littérature : la recherche-action participative, le croisement des savoirs et des pratiques et les incubateurs technologiques de coopératives populaires*, Montréal, Centre de recherche sur les innovations sociales, ET1102.
- Mauduit, J. (2011). *Créer la démocratie depuis l'université : regards sur deux projets de university settlement à McGill, 1889-1939*, Montréal, Cahiers de recherche du Crises, ET1107.
- Mercier, B., D. Bourque et L. St-Germain (2009). *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation*, Gatineau, ARUC-ISDC.
- Morin, E. (2011). *La voie, pour l'avenir de l'humanité*, Paris, Fayard.
- Mothé, D. (2006). « Forces et faiblesses de la participation : la grande démocratie et la petite démocratie », *Esprit*, n° 326, p. 35-53.
- OCDE (2008). *Croissance et inégalités : distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, Paris, OCDE.
- Onyx, J. et R. Leonard (2010). « The Conversion of Social Capital into Community Development: An Intervention in Australia's Outback », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 34, n° 2, p. 381-397.
- Parole d'excluEs (2010). *Le modèle d'action de mobilisation contre l'exclusion sociale par le logement communautaire de Parole d'excluEs*, Montréal, Parole d'excluEs.
- Schön, D. (1994). *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Les Éditions Logiques.

- Sorensen, T. et R. Epps (1996). « Leadership and Local Development: Dimensions of Leadership in Four Central Queensland Towns », *Journal of Rural Studies*, vol. 12, n° 2, p. 113-125.
- Sutton, L. (2007a). *Guide de la recherche partenariale (Modèle consortium québécois de recherche partenariale en économie sociale)*, Montréal, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale.
- Sutton, L. (2007b). *Guide de la valorisation de la recherche partenariale (Modèle consortium québécois de recherche partenariale en économie sociale)*, Montréal, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale.
- Ulysse, P. J. et autres (2009). « Les “travailleurs pauvres”, témoins et acteurs des mutations sociétales en cours », *Lien social et politiques*, n° 61, printemps, p. 123-136.
- Vaillancourt, Y. (2009). « Social Economy in the Co-construction of Public Policy », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 80, n° 2, p. 275-313.